



Groupe de travail sur l'uranium

Surveillez notre
prochaine publication
le 9 novembre 2011.

La Direction de santé publique de la Côte-Nord poursuit sa diffusion d'information concernant les impacts possibles sur la santé humaine d'éventuels projets de mines d'uranium. Cette quatrième publication vous donne de l'information sur le radon qui peut se trouver dans nos maisons, ses effets sur la santé et les moyens pour en réduire les risques.

Le radon domiciliaire



© Le ministère des Ressources naturelles Canada. Tous droits réservés.

Comment savoir s'il y a du radon chez soi?

Pour savoir s'il y a du radon dans votre demeure, il faut effectuer un test à l'aide d'un appareil conçu à cette fin. De plus, il ne faut pas nécessairement se fier au résultat de la maison voisine, ni à la moyenne du quartier, car il existe souvent une différence importante d'une maison à l'autre. Le test doit être effectué sur une période d'au moins trois mois, de préférence l'hiver, lorsque les fenêtres sont fermées, et à l'étage habité le plus bas du bâtiment. Les concentrations de radon peuvent varier d'heure en heure et selon les saisons (les valeurs mesurées sont généralement plus élevées l'hiver que l'été). L'appareil de mesure peut être acheté pour environ 50 \$ sur Internet et dans certaines quincailleries.



Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle qui provient de la désintégration de l'uranium présent dans la croûte terrestre. Le radon est inodore, incolore et sans saveur. Il est donc impossible de le détecter par les sens. L'unité de mesure du radon est le becquerel par mètre cube d'air (Bq/m³).

Bien que le radon soit présent partout à la surface de la terre, sa concentration n'est pas uniforme. Dans l'air extérieur, les concentrations de radon sont généralement très faibles (5 à 15 Bq/m³) parce qu'il y est grandement dilué. En revanche, le radon est susceptible de s'accumuler dans les espaces moins bien ventilés comme les sous-sols de bâtiments où il peut atteindre des concentrations pouvant être nocives pour la santé.

Le radon dans les bâtiments

Le radon peut migrer à travers les pores du roc et du sol pour atteindre les fondations des bâtiments. Le radon peut ensuite s'y infiltrer par différents accès, comme les planchers en terre battue, les fissures de la dalle de béton, les puisards ou les ouvertures autour des entrées de service (ex. : les raccords de tuyauterie). Au Québec, la concentration moyenne de radon dans les sous-sols de résidences privées serait d'environ 35 Bq/m³. Santé Canada a fixé le niveau sécuritaire à 200 Bq/m³. Au-delà de ce seuil, il faut envisager des mesures de correction généralement simples et peu coûteuses, comme par exemple colmater les fissures de la fondation, sceller les ouvertures en contact avec le sol et améliorer la ventilation.

La présence du radon dans l'air intérieur des maisons peut être due à plusieurs circonstances comme la forte concentration de radon dans le sol, la faible ventilation des lieux et une grande étanchéité de la maison. Le radon peut être présent dans l'eau potable et être émis sous forme de gaz dans la douche. Par contre, dans la majorité des cas, il n'y est pas en concentration suffisante pour représenter une réelle menace à la santé.

Le radon et la santé

C'est essentiellement le risque de cancer du poumon qui commande la vigilance à l'égard du radon dans les habitations. Le radon pénètre dans les poumons avec l'air que l'on respire. Le risque augmente en fonction de la concentration et du nombre d'années d'exposition. Le radon n'agit toutefois que localement, dans les poumons, et n'affecte pas les autres organes et tissus du corps humain. L'exposition à ce gaz est la deuxième cause de cancer du poumon après le tabagisme. On estime qu'environ 3 à 14 % des décès par cancer du poumon sont associés à l'exposition au radon.

Sources d'information utilisées (sites Web) :

- Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN)
- Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (France)
- Organisation mondiale de la Santé (OMS)
- Santé Canada

*****À surveiller dans nos prochaines chroniques***** Technologies faisant appel aux radiations • Les responsabilités : cadre légal (Commission canadienne de sûreté nucléaire, Direction de santé publique/Institut national de santé publique, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs) • Projet uranifère et effets sur la santé : de l'exploration à la fermeture d'une mine

Pour plus d'information, visitez le
www.agencesante09.gouv.qc.ca/uranium

Agence de la santé
et des services sociaux
de la Côte-Nord

